
Rapport de veille – septembre 2004

Etat des lieux concernant les demandeurs d'emploi issus des professions d'aide en soins en 2004 à Genève

Résumé à l'attention des décideurs

Le problème Le chômage dans les professions d'aide en soins a fortement progressé depuis 2001. La réinsertion des demandeurs d'emploi issus des professions d'aide en soins est de plus en plus difficile.

Les constats concernant le marché du travail Le nombre de demandeurs d'emploi issus des professions d'aide en soins est en constante augmentation depuis 2002. En août 2001, il y avait 236 demandeurs d'emplois. En août 2004, ils sont 366 soit une augmentation de 55%. La majorité d'entre eux est non qualifiée.

Un changement important au niveau du marché du travail est constaté : diminution importante des postes proposés pour des emplois non qualifiés dans le secteur santé et social.

Simultanément, les principaux employeurs de ce secteur exigent des niveaux plus élevés de qualification pour l'engagement d'assistantes en soins en contrat à durée indéterminée, (attestation d'aide-soignante du cours du centre de formation professionnelle santé-social (CEFOPS) ou le CFC d'aide en soins et santé communautaire) ceci, apparemment, en relation avec le système de quota de l'état de Genève.

Les principaux acteurs du secteur santé et social font appel à des agences de placement pour des remplacements et quelques uns d'entre eux font encore appel à des personnes non qualifiées en emploi temporaire cantonal (ETC).

Actuellement, les conseillers en personnel ne disposent pas d'une information quantitative leur permettant de se rendre compte des besoins du marché.

Les constats concernant la formation En 2005, l'offre de formation de l'Office cantonal de l'emploi ne proposera qu'une seule formation dans le secteur de la santé : l'attestation d'auxiliaire de la santé Croix-Rouge suisse pour les publics semi qualifiés. Ce programme ne donne pas lieu à un niveau de qualification reconnu.

Actuellement, il n'existe pas d'allocation de formation (AFO) possible dans le secteur de la santé. Le CFC d'assistantes en soins et santé communautaire en mode dual (avec un employeur) prévu pour les adultes était à l'état de projet mais ne semble pas faire partie des priorités alors que des documents de 2002 prévoyaient déjà sa mise sur pied. De plus, la passerelle relative au CFC précité, figurant dans les projets de la nouvelle loi sur la formation professionnelle dépend de la publication d'une ordonnance. Cette dernière ne verra pas le jour avant 2007, voire 2008.

La validation des acquis, délivrée par l'Office d'orientation et de formation professionnelle, pour les aides-soignants-es est repoussée en 2005. Toutefois, à ce jour, sa mise sur pied n'est pas encore décidée de manière définitive.

Recommandation Accélérer la mise en œuvre du dispositif de la formation de base en emploi et de la procédure de validation des acquis ; les organiser de façon à ce que les demandeurs d'emploi issus du secteur puissent y être intégrés dans le cadre des possibilités de formation autorisées par la LACI.

Rapport complet

<i>Table des matières</i>	<i>Page</i>
1. Préambule.....	2
2. Etat des lieux.....	2
2.1 Difficultés rencontrées pour la réinsertion des demandeurs d'emploi issus des professions d'aide en soins.....	2
2.2 Quelques chiffres indicatifs sur l'évolution et la situation des professions d'aide en soins.....	3
2.3 Niveaux de formation exigés par les employeurs du secteur santé et social	4
2.4 Places vacantes annoncées à l'Office cantonal de l'emploi de Genève pour les professions d'aide en soins.....	4
2.5 Formations officielles pour les professions d'aide en soins dans le canton de Genève et validation des acquis.....	5
2.5.1 Formations offertes par l'office cantonal de l'emploi à Genève.....	5
2.5.2 Commentaires sur les formations offertes par l'Office cantonal de l'emploi (OCE).....	5
3. Conclusion.....	6

Glossaire

AFO	Allocation de formation (mesure d'aide à la réinsertion de l'office cantonal de l'emploi)
CDD	Contrat de durée déterminée
CDI	Contrat de durée indéterminée
CEFOPS	Centre de formation professionnelle santé-social – sis à Genève au Bon- Secours
CFC	Certificat fédéral de capacité
CRS	Croix-Rouge suisse
DIP	Département de l'instruction publique
FSASD	Fédération genevoise des services d'aide et de soins à domicile
HUG	Hôpitaux universitaires genevois
LACI	Loi sur l'assurance-chômage
OCE	Office cantonal de l'emploi
OOF	Office d'orientation et de formation professionnel
PlaSta	Système informatisé pour le placement et la statistique du marché du travail

1. Préambule

Cet état des lieux sur les demandeurs d'emploi issus des professions d'aide en soins fait suite à une discussion avec la direction du Service de la prospective qui avait pour sujet les difficultés de réinsertion rencontrées par ce type de population.

2. Etat des lieux

2.1. Difficultés rencontrées pour la réinsertion des demandeurs d'emploi issus des professions d'aide en soins

Les conseillers en personnel en charge du secteur santé et social nous ont informé qu'ils rencontraient des difficultés avec les assurés-es recherchant un poste en qualité d'aide soignant-e et/ou d'auxiliaire de santé (qualifié-e ou non). Les dossiers des demandeurs d'emploi au bénéfice d'une bonne expérience augmentent et les conseillers en personnel n'ont pas de poste à leur proposer.

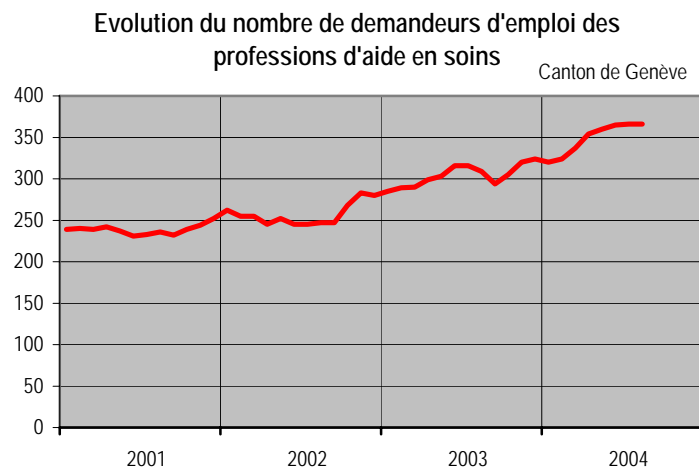
Des informations fournies par les conseillers en personnel il ressort que :

- par le passé, la formation Croix-Rouge suisse (CRS) permettait d'être engagé en établissement médico-social (EMS) ou en hôpital comme auxiliaire de santé ; c'était une promotion certaine pour

des personnes de nationalité ou de culture étrangère. Cette possibilité de promotion n'existe plus (cf. points 2.3 et 2.5) ;

- les conseillers constatent que certains demandeurs d'emploi inscrits initialement en qualité de nettoyeurs et qui sont au bénéfice de l'attestation d'auxiliaire de santé Croix-Rouge suisse, refusent désormais de chercher un emploi en qualité de nettoyeur ;
- les conseillers en personnel estiment qu'ils n'ont pas de formation qualifiante à offrir dans ce secteur.

2. 2. Quelques chiffres indicatifs sur l'évolution et la situation des professions d'aide en soins



Source : Plasta/Seco/Dss/OCE

Nombre de demandeurs d'emploi issus des professions d'aide en soins à fin août 2004

Code	Professions exercées (5)	Qualifiés	Semi-qualifiés	Non qualifiés	Total
79618	aide-soignant à domicile	3	4	1	8
79701	aide familial	5	2	6	13
79703	garde-malade			1	1
79704	aide-infirmier visiteur	5	1	4	10
86501	aide-infirmier	6	2		8
86502	aide-soignant	63	14	17	94
86505	infirmier assistant CRS	11			11
86506	auxiliaire de santé	9	2	5	16
86510	accompagnant de personne âgée	2		1	3
86511	aide de home	1		1	2
86512	aide-soignant	7	2	1	10
86601	aide hospitalier	59	30	101	190
Total		171	57	138	366
%		46.7	15.6	37.7	100.0

Source : PlaSta/seco/OCE /DSS

Remarque : Notons qu'avec l'introduction du CFC pour les professions d'aide en soins il y a vraisemblablement une part non négligeable de demandeurs d'emploi dont le niveau de qualification ne correspond plus à la catégorie « qualifié ».

2. 3. Niveaux de formation exigés par les employeurs du secteur santé et social

Il ressort d'un sondage effectué auprès des employeurs du secteur santé et social que les niveaux de formation requis pour être recruté sont les suivants:

	Niveau de formation demandé pour CDI*	Niveau de formation demandé pour CDD* et contrats temporaires	Commentaires
HUG	Aide-soignant-e du CEFOPS ou CFC d'assistant-e en santé et soins communautaire	L'HUG a son propre pool de remplaçant-es : essentiellement de niveau attestation du CEFOPS	L'attestation d'auxiliaire Croix-Rouge suisse (CRS) est insuffisante pour travailler en hôpital
FSASD	CFC d'assistante en soins et santé communautaire/option d'aide familiale	CFC d'assistante en soins et santé communautaire/option d'aide familiale	L'attestation d'auxiliaire CRS est insuffisante pour travailler à la FSASD
EMS	Aide-soignant-e du CEFOPS ou le CFC d'assistant-e en santé et soins communautaire	Une attestation d'auxiliaire CRS ou une expérience professionnelle	L'attestation d'auxiliaire CRS est insuffisante pour travailler en EMS, en CDI
Agences temporaires	(Pas de CDI)	L'important est d'avoir au moins un an d'expérience et si possible l'attestation d'auxiliaire CRS	L'attestation d'auxiliaire CRS sans expérience d'un an n'est pas prise en considération
Privé (accompagnant de personnes âgées)	Aucune qualification mais attestation CRS appréciée	Aucune qualification ou attestation d'auxiliaire CRS	Difficile de se rendre compte des exigences dans le privé

*CDI: contrat à durée indéterminée *CDD : contrat à durée déterminée

Constat: l'attestation d'auxiliaire en soins de la Croix-Rouge Suisse (CRS) n'offre plus beaucoup de possibilités de trouver un poste en contrat à durée indéterminée. Par contre, l'attestation d'aide-soignant-e délivrée par le CEFOPS et reconnue par la Croix-Rouge suisse procure un bon niveau d'employabilité.

2.4 Places vacantes annoncées à l'Office cantonal de l'emploi de Genève pour les professions d'aide en soins

Evolution du nombre des places vacantes annoncée à l'ORP

Code Professions	Ja 04	Févr 04	Mars 04	Avr 2004	Mai 04	Juin 04	Juil 04	août 04
79704 aide-infirmier visiteur	1	1	0					
86502 aide-soignant	4	6	6	4	4	3	0	0
86601 aide hospitalier	0		1	1	0		1	1
Total	5	7	7	5	4	3	1	1
Total	940	1'113	1'092	968	858	688	574	497

Source :PlaSta/seco/OCE /Lamda 31.07.04

Depuis le 1^{er} juin 2004, avec l'extension de la libre circulation des personnes, les employeurs n'ont plus l'obligation d'annoncer les postes vacants à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) aussi ce tableau ne reflète pas les tendances du marché. Les postes proposés à l'OCE tendent vers zéro depuis juillet 04.

Il ressort également de nos investigations que les principaux employeurs cités dans le texte sous le point 2.3 n'engagent pratiquement plus de personnel en contrat à durée indéterminée, sauf du personnel qualifié au niveau des auxiliaires, car ils ont atteint le quota autorisé, par l'état, pour le personnel non qualifié.

Seul, le CFC d'assistantes en soins et santé communautaire est considéré comme une formation qualifiante. Le programme d'aide-soignant-e (1an) délivré par le CEFOPS et reconnu par la Croix-Rouge suisse de même que les attestations d'auxiliaire de santé de la Croix-Rouge suisse et l'attestation d'auxiliaire de la Roseraie ne font pas accéder à un niveau considéré comme qualifié. Il s'agit de données de bases uniquement.

2.5 Formations officielles pour les professions d'aide en soins dans le canton de Genève et validation des acquis

Pour rappel, le secteur de la santé est en pleine refonte au niveau des formations. De plus, le nouveau CFC d'assistante en soins et santé communautaire (tronc commun pour aide familiale et assistante en soins et santé communautaire) qui a débuté en 2004, se déroule en école à plein temps, il est destiné plutôt à un public de jeunes en formation initiale.

Par conséquent, les allocations de formation (AFO), proposées par l'office cantonal de l'emploi, qui connaissent un bon succès dans ce secteur ne sont plus possibles car le nouveau CFC ne propose pas de contrat avec un employeur. Il était question de mettre sur pied un CFC en mode dual (formation avec un employeur) pour les adultes, voire une passerelle (programme modulaire avec « attestation initiale en deux ans ») pour accéder au CFC, mais ces projets ne semblent plus prioritaires.

Selon l'office d'orientation et de formation professionnelle, la validation des acquis attendue pour 2004 pour le public des aide en soins est reportée en 2005. Toutefois, à ce jour, sa mise sur pied n'est pas encore décidée de manière définitive.

2.5.1. Formations offertes par l'Office cantonal de l'emploi à Genève

Prestataire/ Ecole	Titre	Durée de la formation	Remarque
CEFOPS *	Attestation d'aide-soignante reconnue par la Croix-Rouge suisse	1 an	Se termine en 2005
Croix Rouge suisse	Attestation d'auxiliaire de santé Croix-Rouge suisse	20 jours de cours et 15 jours de stage	Programme national qui continue
La Roseraie	Attestation d'auxiliaire de santé de la Roseraie	1 an	Se termine fin mars 2005

*Centre de formation professionnelle santé-social. Il s'agit du programme d'aide-soignant-e qui permet l'obtention d'une attestation reconnue par la Croix-Rouge suisse. Cette formation se délivre selon deux formules sur un an ou sur 18 mois en emploi

2.5.2. Commentaires sur les formations offertes par l'Office cantonal de l'emploi (OCE)

En 2005, il existera une seule formation offerte par l'OCE, elle donne accès à une attestation d'auxiliaire de santé de la Croix-Rouge suisse.

- Le cours du centre de formation professionnelle santé-social (CEFOPS-DIP), qui est le moins onéreux et obtient le meilleur résultat de réinsertion, n'existera plus en 2005. Ce programme du CEFOPS est abandonné au profit d'un CFC d'assistante en soins et santé communautaire en école d'une durée de trois ans. Cette formation destinée à des jeunes (formation initiale) n'offre pas

d'ouverture pour des adultes ou des demandeurs d'emploi qui souhaitent obtenir un niveau de qualification reconnu.

- La session de la Roseraie se termine à fin mars 2005, car la formation proposée ne permet pas d'accéder à une qualification reconnue.
- Le taux de réinsertion à l'issue du cours d'auxiliaire de santé de la Croix-Rouge suisse a baissé de moitié entre 2002 et 2003. Compte tenu de l'augmentation des exigences des employeurs genevois, il est fort probable que cette tendance se confirme à l'avenir.

3. Conclusions

Les demandeurs d'emploi genevois dont la dernière profession exercée est une profession d'aide en soins sont en augmentation. D'après les données PlaSta, la part des personnes non qualifiées et semi qualifiées constituent plus de la moitié de l'effectif constituant cette population. Les employeurs du secteur ne proposent pratiquement plus de postes pour du personnel qui n'est pas au bénéfice d'une formation qualifiée (CFC d'aide en soins et santé communautaire ou éventuellement l'attestation d'aide soignant-e reconnue par la Croix-Rouge suisse).

Actuellement, les conseillers en personnel ne disposent pas de mesure permettant aux demandeurs d'emploi non qualifiés ou semi qualifiés d'ajuster leur niveau de qualification à celui exigé par les employeurs. De plus, si rien n'est entrepris, à moyen terme (2007) il n'existera plus de possibilités pour les demandeurs d'emploi « non qualifiés » ou « semi qualifié » de bénéficier de « passerelles » leur donnant accès au niveau de qualification recherché par les employeurs.

Par conséquent, il est nécessaire que le dispositif de la formation de base en emploi soit mis en œuvre et organisé de façon à ce que les demandeurs d'emploi issus du secteur puissent y être intégrés dans le cadre des possibilités de formation autorisé par la LACI.

Auteurs :

Madame Martine Vocat , responsable produits formation au Service de la prospective de l'Office cantonal de l'emploi, Tél. 022/327 .68.83 – martine.vocat@etat.ge.ch

Avec la collaboration de Messieurs Paul-Henri Girard et Alexandre Meyer de l'Observatoire du marché de l'emploi de l'Office cantonal de l'emploi